

## Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2024

# Le Synerpa tire la sonnette d'alarme face aux insuffisances du PLFSS 2025 pour le secteur du grand âge

Au lendemain du premier jour d'examen du PLFSS 2025 à l'Assemblée nationale, le Synerpa fait le point sur la situation des acteurs privés du grand âge. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale suscite une vive inquiétude dans le secteur. Manquant d'ambition et de vision, ce texte ne répond ni aux défis actuels ni à l'urgence démographique qui attend notre pays d'ici 2030.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président du Synerpa: « Les dernières semaines ont confirmé le sentiment grandissant que le grand âge n'était pas la priorité du gouvernement. Absents du discours de politique générale, les enjeux du secteur sont trop faiblement traités par le PLFSS 2025. Sans consultation des fédérations en amont, le texte démontre un manque de considération du secteur qui pourtant traverse une période de précarité économique et sociale majeure. L'examen débuté ce lundi doit permettre au gouvernement de proposer un projet plus ambitieux et en phase avec l'urgence démographique. »

# Un secteur en crise économique et sociale

Le secteur du grand âge est particulièrement attentif à l'examen du PLFSS 2025. Le texte présenté le 11 octobre est loin de répondre aux besoins du secteur, affaibli par un contexte économique difficile et une crise sociale. Face au tsunami démographique – 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans d'ici 2030 –, les besoins d'accompagnement de la dépendance vont exploser.

Bien conscients des contraintes budgétaires de l'État, les acteurs privés souhaitent toutefois alerter sur l'urgence nationale que représente le grand âge. Ils appellent à un sursaut collectif des pouvoirs publics au-delà des divisions partisanes. L'examen du PLFSS 2025 est une étape clé pour assurer la viabilité du secteur et la cohésion future de notre société.

Économiquement, les établissements doivent faire face à des charges structurelles importantes, que leurs recettes ne suffisent plus à couvrir. Le dernier rapport du Sénat indique que 55 % des opérateurs seront en déficit au 31 décembre 2024. Les dotations publiques restent insuffisantes face à l'inflation, tout comme les tarifs de l'aide à domicile, actuellement bien en deçà des coûts réels.

Sur le plan social, le secteur souffre d'un manque d'attractivité couplé à la pénibilité des métiers, et à une inégalité de traitement entre public et privé. Les ratios d'encadrement sont toujours inférieurs à la moyenne européenne, et les primes de sujétion ne sont pas étendues aux professionnels du secteur privé commercial alors que leurs missions d'accompagnement sont les mêmes. Pourtant, 400 000 professionnels seront nécessaires d'ici 2030 pour répondre au vieillissement exponentiel de la population.

### Un PLFSS insuffisant pour un secteur en danger

Le projet de loi aurait dû apporter des réponses à ces défis, mais il risque au contraire de fragiliser davantage le secteur.



**Sur le volet économique, l'ONDAM PA augmenté facialement à 10** %, dont une partie est dévolue à la fusion des sections soins et dépendance — opérant un transfert d'un budget historiquement géré par les départements à l'assurance maladie — **soulève des questions quant aux nouveaux crédits réellement alloués.** Une analyse du texte permet d'estimer la revalorisation réelle de la dotation à 2 %, bien loin des 6 % nécessaires pour pallier l'effet ciseaux cumulé depuis 2021 et couvrir les besoins en recrutement.

Sur le volet social, les coupes budgétaires prévues, notamment sur les exonérations de charges patronales et les avantages liés à l'apprentissage, auront un impact désastreux sur l'emploi et l'attractivité. L'objectif de recrutement de 6 500 postes annoncé, dont le financement est opaque, reste bien en deçà des besoins.

La faiblesse des mesures économiques et sociales du PLFSS confirme donc les inquiétudes des acteurs de la filière. Afin de garantir l'avenir du secteur, les propositions des acteurs du secteur doivent impérativement être entendues.

### Les propositions des acteurs privés face aux enjeux du secteur

Les acteurs privés du grand âge sont une force de proposition sur laquelle les pouvoirs publics peuvent et doivent se reposer au cours des prochaines semaines. Acteurs institutionnels, mais aussi de terrain, ces derniers ont élaboré un ensemble de mesures à coût constant dont le PLFSS 2025 devrait s'emparer afin de renforcer les réponses stratégiques apportées au défi du vieillissement de la population.

Ces solutions visent, d'une part, à améliorer la qualité de vie des résidents, des personnes accompagnées, le quotidien des proches aidants, mais aussi les conditions de travail des professionnels du secteur. D'autre part, elles permettraient également de développer l'attractivité des métiers et d'adapter les établissements et services au choc démographique imminent.

Le Synerpa appelle les pouvoirs publics à prendre la pleine mesure de l'urgence nationale que représente le grand âge. Sans des moyens financiers adéquats, c'est l'avenir du secteur, et de la société dans son ensemble, qui est en jeu.

#### À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le Synerpa RSS, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors et maisons partagées et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du Synerpa.

#### **Contacts presse**

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : <a href="mailto:quentin.zimmermann@havas.com">quentin.zimmermann@havas.com</a> Synerpa – Élisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr